

DÉCHETS MÉNAGERS

SEUS DÉCHETS MAIS CE FOUR

Dès l'été prochain, le four de l'unité de valorisation énergétique (UVE) fonctionnera en continu à 1 000 degrés.

Si le dossier de l'unité de valorisation énergétique a été « totalement » consacré à La Chapelle-Saint-Luc - baptisée Valadisa - a priori à 3 de kilomètres devant de long mois, l'énergie est désormais sur le site aux travaux de finition d'une structure imposante de par sa taille et par la complexité des process qu'elle renferme. Car une UVE, c'est un four capable des déchets, mais c'est bien plus que cela. C'est aussi un ensemble de phases d'investissement qui s'étend à hauteur de millions de tonnes de déchets, en récupérant tout ce qui peut l'être et en produisant de la chaleur et de l'électricité.

QUINZE MOIS DE RETARD À CAUSE DE CONCRÈTE

« C'est chantier a été lancé en octobre 2018 pour une durée de vingt-cinq mois. Nous avons quatre mois de retard à cause du confinement. Il faut noter que ce chantier avait été travaillé l'économie locale avec une quarantaine d'entreprises et près de deux cents salariés », explique Christian Bourde. L'ancien président du Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube (SODEA), successeur à ce poste de Christian Bourde, il annonce que les phases d'essai à

1000° sont en cours. Autrement dit, les travaux sont en place et les essais ont lieu sans traitement de déchets. C'est en compagnie de Laurent Naudin, le directeur secteur Aube-Vienne du groupe Veolia, que le cœur de cet UVE a été démonté versé quelques jours. Veolia avait été retenue par une procédure de conception de valeur public pour la conception, la construction, l'exploitation et le financement aux « risques et profits ». Un investissement de 82 millions d'euros, conçu pour fonctionner au moins quarante ans, et qui doit être financé et amorti sur vingt-cinq ans.

Premiers déchets incinérés le 11 janvier

Dès le début du mois de janvier, arriveront de site les déchets les premiers cartons de déchets. C'est à dire que débute la incinération en température du four. Le 11 janvier, les premiers déchets seront incinérés pour au moins 1 500 tonnes de fonctionnement en continu, soit 42 jours. La première pulvérisation est programmée dès le mois d'avril à janvier 7 juillet lorsque pourront être traités les déchets dans un fonctionnement

régulier. Avant cela, un organisme extérieur a été engagé pour permettre de valider le bon fonctionnement de l'UVE.

15 TONNES DE DÉCHETS CHAQUE JOUR Le cœur du fonctionnement du Valadisa est situé entièrement dans le transfert des déchets vers le four en acier. De conception française - et de marque Martin - il assurera le fonctionnement en continu à 1 000 degrés. Il fonctionnera 24 heures sur 24 et 360 jours par an. Il pourra alors traiter 15 tonnes de déchets chaque jour.

L'une des spécificités de cet UVE n'est autre que sa capacité à gérer de la chaudière et de l'électricité via une énergie turbine. Le successeur au réseau de chauffage de La Chapelle-Saint-Luc doit intervenir à l'automne 2022, après un record de 400 mètres. Michelin sera allié avec la compagnie Gecor et un turbo-alternateur de 6 mégawatts, l'équivalent de trois maisons. L'UVE pourra fournir 60 mégawatts en Aube, soit à l'équivalent pour 8 500 habitants - a confirmé Laurent Naudin. Il n'est pas d'étonner que la production d'énergie électrique soit au moins 100 000 habitants. ■

JONATHAN RAYET



Laurent Naudin, le directeur de secteur Aube-Vienne, chef de projet UVE Valadisa. Devant lui sont capotés l'incinérateur 15 tonnes de déchets chaque jour, et jusqu'à 50 000 à 60 000 tonnes par an. Photo: Jérôme BRILLI

Chasses vaurès

Le 4 janvier, aux fins de nettoyage du réseau de distribution de la chaudière pour le débarrasement de toutes les impuretés. A priori, tout sera mis en œuvre pour que cela ne lèse pas de bruit, assure Veolia.

TRANSFERT DES DÉCHETS

42 camions arriveront ici chaque jour

Le cheminement des 42 camions arrivant chaque jour par la route - et non pas par le cœur de La Chapelle-Saint-Luc - se passe dès l'arrivée au site de l'UVE par la piste. Il s'agit soit de semi-remorques de 40 tonnes, soit de bennes entre 19 et 26 tonnes. « Ces camions seront livrés, mais chés. Tout ce qui est contenu dans le camion sera traité par le four », indique Laurent Naudin. A défaut, contact est pris avec l'Andia (Agence nationale de gestion de déchets radioactifs) qui prendra ces déchets en charge.



Les déchets seront déposés par les camions dans cette salle - appelée - de base de 2300 m².

QUELS SONT LES RISQUES DE POLLUTION ?



Une chaudière haute de 42 mètres s'élève au cœur de l'UVE.

C'est sans doute la question majeure des riverains chapellais : cette installation risque-t-elle de polluer ? La réponse du chef de Veolia est claire. Une réponse négative, ce qui ne veut pas dire pour autant que rien ne soit fait de la chaudière de 42 mètres de hauteur lorsque, dès l'été prochain, l'UVE sera en fonctionnement. « L'écoulement des rejets atmosphériques est strictement contrôlé par un système de surveillance en continu. Les émissions sont mesurées en continu. Les gaz sortent de la chaudière pour passer dans un électrofiltre puis dans un filtre à manches en série sur le circuit de fumées, permettant d'éliminer la plus grande partie des éléments chimiques et de récupérer des particules qui seront stockées dans des installations rigoureusement adaptées », explique le directeur de site Valadisa. « Une directive impose par ailleurs de mieux les conditions d'atmosphère des installations telles que le réseau des que sont publiées les conclusions sur les meilleurs techniques disponibles. Autrement dit, Valadisa devra adapter dès que de nouvelles normes seront adoptées », poursuit-il. Autre garantie apportée par Veolia, il ne devrait pas y avoir d'émissions autour des bâtiments - car il s'agit d'un réseau fermé et doté d'un système d'aspiration d'air.

MÉNAGEMENT DE VOIRIES

12 000 tonnes de mâchefers par an

Ne rien perdre, récupérer au maximum ce qui résultera de la combustion des déchets ménagers. C'est ce qui va permettre de collecter chaque année plus de 12 000 tonnes de mâchefers. Des résidus solides qui serviront pour les travaux publics de reconstruction de voirie ainsi qu'à la réhabilitation de talus. « Un travail d'ouvrage est effectué par les mâchefers pour les aménagements et pour les utiliser pour le voirie, quel que soit le lieu. Un process permet pour cela de restituer les mâchefers ferreux ou les mâchefers non ferreux », explique Laurent Naudin. Concrètement, cela signifie qu'environ 1 300 tonnes de ces résidus issus des déchets incinérés seront orientés chaque année vers des filtres de recyclage spécifiques pour ce type de matériaux.



C'est ici qu'est posé ce qui sera mâché par les camions dans le site de base.

COMMENT PASSER DE 77 000 TONNES DE DÉCHETS À 60 000 TONNES ?

Le 42 camions de déchets, ou producteurs de déchets, ou de plus de 77 000 tonnes de déchets ménagers. Si on devait se contenter de la diminution régulière de la production de déchets, au rythme actuel de 1,67 % par an, on atteindrait l'objectif en 2037. C'est évidemment pas envisageable. « Ces efforts doivent notamment se porter sur les déchets verts, mais de cuisine, domestique alimentaire aussi, qui représentent 30 % du volume global. Des efforts doivent aussi être fournis par rapport au suremballage et en faveur du compostage », explique Pierre Desdès, en charge de la communication au sein du Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube.

Des efforts d'ailleurs plus importants à réaliser en milieu urbain où les réflexes peuvent être différents, notamment en matière de compostage. « Il faut d'ailleurs le thème de la campagne de communication qui vient d'être lancée dans l'agglomération troyenne sur les axes de bus et qui se poursuit sur les réseaux et dans les écoles. Christian Bourde reconnaît que des efforts ont déjà été réalisés au fil des ans. On est ainsi passé dans l'Aube en quelques années de 350 litres d'industries ménagères par habitant à 249 litres aujourd'hui. Mais rien n'est gagné tant que les quantités globales de jets de 22 000 tonnes, d'autant que l'investissement à Montesson ne sera plus possible après le fin 2027 », poursuit le président du SODEA. L'un des arguments avancés par le syndicat départemental est aussi l'économie financière. Actuellement, la taxe pour l'ordure ménagère (TOM) - la taxe générale sur les activités polluantes) est de 19 euros la tonne. En 2023, la taxe est passée en matière d'investissement jusqu'à 45 euros la tonne. « Avec l'UVE, nous allons être fin prochain à 3 euros la tonne, et à 15 euros en 2025 », résume Christian Bourde.



Il se fait aussi aussi vite.